



Resiliation contrat mutuelle et CMU

Par Visiteur

Mes parents sont a la cmu jusqu au 29 fevrier ;en septembre ils ont cherché une mutuelle pour la fin de leur contrat .ils ont signé leur contrat chez ucr en octobre pour 104 EURO/MOIS qui debutera le premier mars .nous venons de recevoir un courrier nous informant d une augmentation de la cotisation en raison de l augmentation de la taxe sur la cmu et nous ne sommes plus d accord sur le prix et nou souhaitons resilier ce contrat

Par Visiteur

Bonjour madame,

Malheureusement, l'augmantation de la taxe des mutuelles s'impose à tous les assurés et ne constituent pas un motif de résiliation.

De toute façon, il sera difficile d'y échapper dans la mesure où cette taxe vise l'ensemble des mutuelles.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.